

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION**

N° 2023 - 017

**Objet : Projet de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin  
Mission de coordination SSI pour le groupe scolaire et le parking**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

**Vu** l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

**Vu** le code de la commande publique, et notamment l'article R. 2122-8 ;

**Considérant** la nécessité d'une coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) pour la construction du futur groupe scolaire René Cassin ;

**Considérant** la lettre de commande envoyée le 21 février 2023 à l'entreprise EUCLID par le biais du profil acheteur de la Commune ;

**Considérant** que l'entreprise EUCLID a répondu à la présente consultation pour un montant total de 9 100,00 € HT, soit 10 920,00 € TTC ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** De confier à l'entreprise EUCLID, située 10, Rue Becquerel 63110 BEAUMONT, une mission de coordination des Systèmes de Sécurité Incendie pour le groupe scolaire et le parking dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire René Cassin.

**ARTICLE 2 :** Le montant total de la mission est fixé à 9 100,00 € HT soit 10 920,00€ TTC (dix mille neuf cent vingt euros).

**Article 3 :** De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 28/02/2023

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

